

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 SEPTEMBRE 2015

Etaient présents : Jean-Luc FACHE, Jean-Jacques CUVELIER, Bernard HAVET, Jean-Pierre LAMOITTE, Stéphane VERCRUYSSSE, Dominique HAMEK, Annie ROGER, Régis WULLENS, Anne-Lise DEVULDER, Lucien LAUWERIER, Serge LACONTE, Franck VANDENKERCKHOVE François VERMERSCH.

Absents : Geoffrey BACZYNSKI, Anne-Laure MASSIET,

1 - SUITES DE LA REUNION DU 25 JUIN 2015

- Marquage au sol : Une demande de modification du marquage au sol à l'entrée d'agglomération route de la longue croix a été formulée auprès du Conseil Général. Notre demande est en cours d'étude. Une ligne continue sera prochainement tracée avant l'entrée d'agglomération.
- Subventions aux associations : Les associations « Les Ch'tis coureurs Flamands », « Croix rouge », « Union sportive Bavinchove Cassel » et « Le club des aînés » nous ont adressé leurs remerciements pour le versement de la subvention communale annuelle. Le bilan de « l'USBC » nous a été communiqué.

2 - REMBOURSEMENT CENTRE AERE

Le Conseil municipal accepte de rembourser Mme Catherine POTET des deux semaines d'absences au centre aéré de son fils pour raison médicale.

3 - DELIBERATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT (EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3-1 DE LA LOI N° 84-53 DU 26/01/1984)

**Le Conseil Municipal ;
décide :**

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

4 – NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRE

Les associations « Union Sportive Bavinchove Cassel » et « Basket d'Hazebrouck » interviennent dans le cadre des nouvelles activités périscolaire. Leurs prestations seront rémunérées sous forme de subventions à prévoir au budget 2016.

5 – SIECF : DELEGATION DE COMPETENCES

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal décide d'adhérer au SIECF pour les compétences suivantes :

- autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité
- autorité organisatrice de la distribution publique de gaz - télécommunications
- éclairage public option B (investissement et maintenance)

6 - ELARGISSEMENT DU PERIMETRE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DES COMMUNES DE FLANDRE (SIECF) - COMMUNES DE FLEURBAIX, LAVENTIE, LESTREM, SAILLY SUR LA LYS

Le Conseil municipal décide d'approuver l'adhésion au SIECF des 4 communes suivantes : FLEURBAIX, LAVENTIE, LESTREM, SAILLY SUR LA LYS, à compter du 1er janvier 2016, sous réserve que les nouveaux statuts (votés le 22/06/2015 par le Comité syndical du SIECF) soient adoptés.

7 – ASSAINISSEMENT COLLECTIF AUX TROIS ROIS

Monsieur le maire donne lecture d'une lettre de Noréade concernant l'extension de l'assainissement au lieu-dit « Les trois rois ».

Compte tenu du nombre d'habitations (49) et de la possibilité de raccorder gravitairement ce secteur, l'étude technico-financière a montré que ce projet était intéressant.

Cette tranche de travaux a donc été incluse dans le schéma prévisionnel d'investissement en catégorie « tranche prioritaire », ce qui signifie qu'elle est susceptible d'être réalisée dans les 5 ans à venir.

Il faut cependant que cette opération soit proposée à un prochain programme travaux, et retenue par le Conseil d'Administration.

8 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE COMITE DES FÊTES

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 400 € au comité des fêtes.

9 – CONTRAT DE MAINTENANCE XILAN :

La commune a acquis un réseau de télécommunications en technologie radio en vue de fournir l'accès à Internet haut débit aux administrés. Ce réseau constitué d'équipements passifs (câbles, armoires techniques, poteaux, pylônes, mats,...) et d'équipements actifs (électriques, télécom et radio) a été acquis dans le cadre d'un marché de travaux. La maintenance de ce marché de travaux a été assurée par le titulaire du marché durant trois années qui ont suivi l'ouverture technique de ce réseau, et ce dans le cadre de ce marché de travaux.

Le réseau radio est maintenant en exploitation depuis plus de trois années et la maintenance incluse dans le cadre du marché de travaux n'est donc plus assurée par le titulaire du marché de travaux.

Afin d'entretenir et de dépanner le réseau lors de pannes éventuelles, la société XILAN propose à la commune de souscrire à un contrat de maintenance pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction pour une année supplémentaire pour un coût de 1800 € par an.

Le conseil municipal accepte les conditions du contrat de maintenance proposé par XILAN et charge Monsieur le maire de le signer.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget.

10 – AVANCEMENT DE GRADE

M. Marcel LIEVIN, adjoint technique de 2^{ème} classe réunit toutes les conditions pour pouvoir bénéficier d'un avancement de grade.

Monsieur le maire propose de l'inscrire au tableau d'avancement de grade pour l'année 2015.

Le conseil municipal accepte cette proposition.

11 – DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Communes ;

Considérant la nécessité d'effectuer quelques ajustements budgétaires ;

Vu le projet de décision modificative présenté par M. le maire dont les grandes orientations se résument ainsi :

-Recette non prévue au budget primitif : Taxe sur les pylônes électriques.

-Supplément de travaux sur l'opération 201508 : Réfection cheminées logement communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ainsi qu'il suit la décision modificative n°2 sur divers virements de crédits comme décrits ci-après

Imputation	D/R	MONTANT AVANT	MONTANT DM	MONTANT APRES	Libellés
022. D- RF	D	0,00 €	8 874,02 €	8 874,02 €	Dépenses imprévues
023. D-OSF	D	36 756,54 €	4 304,98 €	41 061,52 €	Taxe sur les pylônes électriques
7343. R- RF	R	0,00 €	13 179,00 €	13 179,00 €	Virement de la section de fonctionnement
021. R-OSF	R	36 756,54 €	4 304,98 €	41 061,52 €	Autres constructions
2138.201508 D- RE	D	11 500,00 €	4 304,98 €	15 804,98 €	Virement à la section d'investissement

12 - COURRIERS DIVERS

- Courrier de Mme LUTHUN : Mme LUTHUN, domiciliée rue de l'église nous a adressé un courrier au sujet de la vitesse excessive des usagers de la route et de la sécurité des riverains.

Plusieurs pistes sont envisagées pour améliorer la sécurité (radar pédagogique, ralentisseur, feu tricolore intelligents...). Le conseil municipal souhaite effectuer un sondage pour définir un projet et solliciter une subvention d'équipement dans le cadre de la répartition des amendes de police.

- Courrier de M. CHEVALIER : M. CHEVALIER, domicilié rue des fleurs nous a adressé un courrier de rappel au sujet de l'état de délabrement du trottoir situé devant chez lui. Le Conseil Municipal prend note de ce rappel et tentera de résoudre ce problème prochainement.
- Demande d'installation d'un commerce ambulancier. Mme LEPERS DELMOTTE domiciliée à Winnezele a adressé une demande d'autorisation d'occupation de la voirie afin d'installer une friagerie ambulante. Le conseil municipal estimant que ce service est déjà présent sur la commune, décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande.

13- QUESTIONS DIVERSES

- Franck VANDENCKERKHOVE :
 - Remercie le Conseil Municipal pour sa participation active aux diverses manifestations communales et pour la subvention exceptionnelle attribuée à la commission des fêtes.
 - Signale que le sapin situé dans l'enceinte de l'école maternelle est gênant. Il sera coupé prochainement.
 - Evoque l'importance de poser un panneau STOP à la sortie du lotissement rue de Cassel. Cette question sera vue avec « Maison Flamande ».
- Serge LACONTE demande quand sera déblayé le mont de terre dans le lotissement rue de Cassel.
- Jean-Jacques CUVELIER informe le conseil municipal que des panneaux de limitation de vitesse à 50 Km/Heure seront posés rue de Cassel hors agglomération.